



Questionnaire d'évaluation

POUR LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS DE
PRODUCTEURS DE CACAO

FLDD « First Mile » : Évaluation approfondie des risques et des préjudices
Juillet 2025

Remerciements

La boîte à outils « First Mile » est une publication de la Verité Farm Labor Due Diligence Initiative (FLDDI), qui propose des conseils pratiques sur le devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et des outils adaptés aux chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

Verité est reconnaissante d'avoir reçu le soutien financier de la Direction Suisse du Développement et de la Coopération (DDC) du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) à travers le projet Protecting Migrant Workers in the Cocoa Sector of Côte d'Ivoire and Ghana pour développer et piloter les éléments Embed and Assess de la Farm Labor Due Diligence (FLDD) Toolkit et First Mile Toolkit de Verité dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest.

Accord de confidentialité

L'outil d'évaluation suivant vise à comprendre les systèmes existants pour identifier et évaluer les risques et les préjudices liés aux droits humains au sein des organisations de cacaoculteurs d'Afrique de l'Ouest, y compris les coopératives de cacao.

Les informations recueillies seront utilisées pour développer un ensemble d'outils visant à renforcer les politiques, les processus et les procédures des organisations de coopératives/agriculteurs de cacao et à développer ou améliorer les systèmes permettant de répondre aux risques de travail forcé et aux autres enjeux liés aux droits humains.

Remarque : il ne s'agit pas d'un audit de votre organisation agricole, ni d'une enquête sur le travail forcé. Cette évaluation a pour seul objectif de vous accompagner dans le renforcement de vos connaissances et de vos capacités en matière de diligence raisonnable et de droits humains. Les résultats de ce questionnaire d'auto-évaluation ne constituent en aucun cas une preuve de conformité à un code de conduite ou à des normes spécifiques.

Confidentialité

Les informations recueillies sont destinées à _____, et à la/aux coopérative(s)/organisation(s) agricole(s) participante(s). Le contenu et les résultats de l'évaluation ne seront pas communiqués à d'autres parties que celles énumérées ci-dessus.

Accord du PDG de la coopérative ou de la gouvernance de l'organisation d'agriculteurs

À demander au président/représentant de la coopérative/de l'organisation d'agriculteurs ou au principal agent de liaison du fournisseur auquel l'organisation d'agriculteurs est affiliée.

Nous acceptons de participer à l'évaluation.

☐

Oui

Signature:

☐

Non

◁ **Début de l'évaluation.**
A lire à haute voix par l'administrateur du questionnaire ou par le participant au début de l'évaluation.

Informations sur le répondant

Coopérative de cacao/organisation de producteurs

À remplir par le participant/interviewé au moment de l'évaluation

Nom de la coopérative/de
l'organisation de producteurs
de cacao

Nombre total d'agriculteurs
membres de la coopérative ou de
l'organisation d'agriculteurs

Hommes:

Femmes:

Nombre total d'employés de la
coopérative ou de l'organisation
d'agriculteurs

Hommes:

Femmes:

Adresse électronique du point de
contact de la coopérative ou de
l'organisation d'agriculteurs

Numéro de téléphone du point de
contact de la coopérative ou de
l'organisation d'agriculteurs

Lieu des opérations

À remplir par le participant/interviewé au moment de l'évaluation

Siège de la coopérative de cacao/de l'organisation de producteurs

Rue

Ville

Région

Code postal

Pays

Informations sur le répondant

À remplir par le participant/interviewé au moment de l'évaluation

Votre nom

Votre rôle/poste

Votre adresse électronique, si elle
diffère de l'adresse ci-dessus

Votre numéro de téléphone, s'il est
différent du précédent

Autorisation de contacter les membres

À demander au président/représentant de la coopérative/de l'organisation agricole ou au principal agent de liaison du fournisseur auquel la coopérative/l'organisation agricole est affiliée.

Afin de mieux comprendre l'approche de l'organisation coopérative/agricole en matière d'identification et d'évaluation des risques liés aux droits humains et des problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) dans la zone de service de l'organisation coopérative/agricole, nous aimerions nous entretenir avec certains agriculteurs et travailleurs membres de la coopérative/agricole.

▷ **Nous autoriserez-vous à rencontrer et à interviewer certains des agriculteurs et travailleurs membres de votre coopérative/organisation agricole sur ces sujets ?**

☐ Oui (si sélectionné, travailler avec les dirigeants de la coopérative ou de l'organisation agricole concernée pour organiser les réunions)

☐ Non

▷ **Pouvez-vous nous permettre de parler aux travailleurs migrants ?**

☐ Oui (si sélectionné, travailler avec les dirigeants de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs pour organiser les réunions)

☐ Non

▷ **Nous permettrait-il de nous entretenir avec des agricultrices et des travailleuses agricoles ?**

☐ Oui (si sélectionné, travailler avec les dirigeants de la coopérative ou de l'organisation agricole concernée pour organiser les réunions)

☐ Non

Début des Questions de l'évaluation

Cette évaluation comporte environ 25 questions. Écoutez ou lisez attentivement chaque question et les options présentées, en sélectionnant celles qui correspondent ou se rapprochent le plus de la réalité de la coopérative ou de l'organisation agricole avec laquelle vous travaillez. Une réponse précise et honnête permettra d'identifier les défis qui peuvent aider à concevoir des outils et des interventions pour soutenir au mieux les initiatives de l'organisation coopérative/agricole en matière de droits humains.

a. Connaissance des risques liés au travail et aux droits humains et des questions importantes

Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, il est prévu qu'une entité telle qu'une coopérative/organisation de producteurs et/ou l'entité qui l'organise (telle qu'un fournisseur) évalue les questions relatives aux droits humains qui existent ou qui sont susceptibles d'exister dans les exploitations cacaoyères qui se trouvent dans sa zone de service. Pour chaque problème identifié, il est alors nécessaire de déterminer :

- a. La probabilité que le problème se produise (c'est-à-dire la vraisemblance),
- b. L'ampleur de l'effet du problème (gravité), et
- c. Combien de personnes la question est-elle susceptible d'affecter (c'est-à-dire la portée) ?

Lors de l'exercice du devoir de diligence, la coopérative/l'organisation agricole peut souhaiter commencer par se concentrer sur les risques ou les problèmes liés aux droits humains qui sont les plus courants ou les plus susceptibles de se produire, qui sont les plus préjudiciables et/ou qui affectent un grand nombre de personnes. Les questions sélectionnées sont considérées comme les **questions "saillantes"**. Les questions saillantes sont souvent celles qu'il est le plus essentiel ou le plus grave de traiter. La prochaine série de questions portera sur les risques liés aux droits humains et sur les questions essentielles.

Connaissance des questions saillantes

1. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs sait-elle quels sont les problèmes de droits humains les plus saillants (les plus essentiels ou les plus graves) dans cette région agricole ?

- ☐ Oui, nous avons identifié les questions les plus importantes (les plus essentielles ou les plus graves) en matière de droits humains
- ☐ Non, nous n'avons pas identifié les questions les plus importantes (les plus essentielles ou les plus graves) en matière de droits humains
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, veuillez énumérer les principaux problèmes liés aux droits humains (par exemple, le travail des enfants, le travail forcé, les bas salaires, la discrimination fondée sur le sexe, etc. :)

- Si la réponse à la question 1 est "oui", passez à la question 2.
- Si la question 1 est "Non" ou "Je ne sais pas", posez les deux questions ci-dessous, puis passez à la question 3.

i. Selon vous, quels sont les obstacles auxquels la coopérative/l'organisation d'agriculteurs est confrontée pour identifier les problèmes les plus importants (les plus essentiels ou les plus graves) dans sa zone de service ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- ☐ Nous n'avons pas une connaissance suffisante des risques liés aux droits humains en général
- ☐ Nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour déterminer les risques
- ☐ Il n'y a pas de personnel chargé d'identifier les risques en matière de droits humains
- ☐ Il n'y a pas ou pas assez de ressources disponibles pour identifier les risques les plus importants en matière de droits humains (les plus essentiels ou les plus graves)

☐

La zone de service de l'organisation agricole et/ou le nombre d'agriculteurs membres est trop important pour pouvoir identifier tous les risques en matière de droits humains

☐

Il n'y a pas de risque pour les droits humains dans la zone de service de l'organisation de producteurs

☐

Autre, veuillez décrire :

N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires :

Vous trouverez ci-dessous quelques questions relatives aux droits humains qui sont courantes dans les contextes des petites exploitations agricoles et qui peuvent être présentes dans les exploitations cacaoyères de la zone de service de la coopérative/ de l'organisation de producteurs. Cet exercice a pour but de vous aider à réfléchir aux questions qui pourraient être considérées comme saillantes (les plus essentielles ou les plus graves) et sur lesquelles il faudrait se concentrer avec les dirigeants de la coopérative/de l'organisation de producteurs.

ii. Pour chaque question relative aux droits humains ci-dessous, veuillez cocher la case qui correspond le mieux à vos connaissances actuelles.

Question relative aux droits humains : Différends relatifs aux conditions d'emploi, tels que le montant et la fréquence des paiements, les heures de travail, les conditions de santé et de sécurité, les tâches, etc.

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles dans la zone de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs sont concernées par ce problème ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

Question relative aux droits humains : Tromperie sur les conditions d'emploi lors du recrutement, en particulier parmi les travailleurs migrants.

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles dans la zone de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs sont concernées par ce problème ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

Problème de droits humains : Les travailleurs ou les métayers sont contraints d'effectuer des tâches dans les exploitations de cacao qu'ils n'ont pas acceptées (ils ont été trompés sur les conditions de travail), et ils ne peuvent pas quitter ou mettre fin à leur contrat de travail (en raison de menaces de violence ou de représailles à leur encontre ou à l'encontre de leur famille).

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles dans la zone de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs sont concernées par cette question ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

Question de droits humains : La dette des travailleurs ou des métayers est utilisée par un propriétaire terrien pour les faire travailler au-delà de ce qu'ils ont accepté ou voulu faire.

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles dans la zone de l'organisation agricole sont concernées par cette question ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

Question relative aux droits humains : Les enfants effectuent des tâches dangereuses dans les plantations de cacao.

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles dans la zone de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs sont concernées par ce problème ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

Problématique des droits humains : Discrimination et inégalité d'accès aux ressources et aux opportunités fondées sur le sexe.

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles sont concernées par ce problème dans la région de la coopérative agricole ou de l'organisation ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

Autre question relative aux droits humains : *Veuillez décrire*

Quelle est la probabilité que ce problème se produise ?	Très peu probable ☐	Peu probable ☐	Probable ☐	Très probable ☐
Quelle est la gravité ou la nocivité de l'effet du problème ?	Très grave ☐	Assez grave ☐	Neutre ou sans effet ☐	Bon/pas grave ☐
Combien d'exploitations agricoles dans la zone de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs sont concernées par ce problème ?	Très peu ☐	Moins de la moitié ☐	Environ la moitié ☐	Plus de la moitié ☐

2. Parmi les problèmes les plus importants (les plus essentiels ou les plus graves) que la coopérative/l'organisation d'agriculteurs a identifiés dans sa zone de service, la coopérative/l'organisation d'agriculteurs a-t-elle une compréhension complète des causes des problèmes, des personnes à risque et de la fréquence à laquelle ils se produisent ?

☐

Oui, nous comprenons parfaitement cela

☐

Partiellement, nous comprenons certaines choses mais nous avons besoin de plus d'informations

☐

Non, nous avons besoin de plus d'informations

Veuillez fournir plus de détails sur les informations supplémentaires qui seraient utiles :

☐

Je ne sais pas

Connaissance des communautés les plus exposées

3. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs connaît-elle les exploitations ou les communautés agricoles où les risques liés aux droits humains ou les problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) sont les plus susceptibles de se produire ?

☐

Oui

☐

Non

☐

Je ne sais pas

Si oui, comment la coopérative/l'organisation d'agriculteurs a-t-elle déterminé ces exploitations ou communautés agricoles ? Veuillez les décrire :

► **Si la question 3 est "Non" ou "Je ne sais pas", posez la question suivante et passez ensuite à la question 4.**

iii. Selon vous, quels sont les obstacles auxquels la coopérative/l'organisation d'agriculteurs est confrontée pour identifier les exploitations ou les communautés agricoles de sa zone de service où les risques liés aux droits humains ou les problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) sont les plus susceptibles de se produire ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- ☐ L'organisation coopérative/agricole ne dispose pas de suffisamment d'informations pour déterminer les risques dans chaque communauté
- ☐ Il n'existe pas de système de collecte d'informations sur les droits humains pour chaque communauté agricole
- ☐ Il n'y a pas de personnel chargé d'identifier les risques en matière de droits humains pour chaque communauté agricole
- ☐ La zone de service de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs est trop étendue
- ☐ Il n'y a pas de communautés agricoles ayant des problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) dans la zone de service de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs
- ☐ Autre, veuillez décrire :

4. Y a-t-il des travailleurs migrants (internes ou internationaux) qui travaillent dans des exploitations cacaoyères dans la/les communauté(s) que vous considérez comme la (les) plus à risque ?

☐

Oui, il y a des migrants dans les zones à haut risque

Veillez décrire ce que vous savez des risques ou des défis auxquels ils peuvent être confrontés :

☐

Non, il n'y a pas de travailleurs migrants dans les zones à haut risque

☐

Je ne sais pas

5. Y a-t-il des femmes qui s'engagent dans la production de cacao dans la (les) communauté(s) que vous considérez comme la (les) plus à risque ?

☐

Oui, il y a des femmes engagées dans la production de cacao dans les zones à haut risque

Veillez décrire ce que vous savez des risques ou des défis auxquels ils peuvent être confrontés :

☐

Non, il n'y a pas de femmes engagées dans les zones à haut risque

☐

Je ne sais pas

Connaissance des parties prenantes

6. Quels sont les acteurs locaux non agricoles susceptibles de disposer d'informations sur les risques en matière de droits humains ou sur les défis auxquels sont confrontés les travailleurs, y compris les femmes et les travailleurs migrants ? (Exemples d'acteurs : recruteurs de travailleurs agricoles, membres de la société, dirigeants locaux, ou autres personnes qui comprennent les conditions de vie et de travail liées à la production de cacao dans la région)

Veillez dresser la liste des parties prenantes :

7. La coopérative/l'organisation agricole a-t-elle déjà fait appel à l'une des parties prenantes énumérées ci-dessus pour recueillir des informations sur les risques en matière de droits humains et les questions les plus importantes (les plus essentielles ou les plus graves) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

8. Certains des membres de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs présentent-ils l'une des caractéristiques suivantes ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- ☐ Ils parlent principalement une langue différente de la langue locale
- ☐ Il s'agit de migrants internes
- ☐ Ce sont des migrants internationaux
- ☐ Ce sont des femmes
- ☐ Ils ont des capacités de lecture et/ou d'écriture limitées
- ☐ Autre:

▷ Si les cases relatives aux migrants internes, aux migrants internationaux et/ou aux femmes sont cochées, remplissez les deux questions ci-dessous et passez à la question n° 9.

iv. L'organisation coopérative/agricole discute-t-elle avec les travailleurs migrants et les

métayers pour comprendre leurs conditions de migration, de travail et de vie ou les défis auxquels ils sont confrontés ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

☐

Oui, nous sollicitons régulièrement la contribution et l'opinion des travailleurs migrants et des métayers migrants

Veillez décrire comment ils sont impliqués :

☐

Parfois, les migrants sont occasionnellement engagées ou consultés

☐

Les migrants sont rarement ou jamais impliqués ou consultés

N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires :

v. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs discute-t-elle avec les travailleuses et les

propriétaires d'exploitations agricoles pour comprendre leurs conditions de travail et de vie et les défis auxquels elles sont confrontées ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

☐

Oui, nous demandons régulièrement l'avis et les opinions des travailleuses et des propriétaires d'exploitations agricoles

Veillez décrire comment elles sont impliquées :

☐

Parfois, les femmes sont occasionnellement engagées ou consultées

☐

Les femmes sont rarement ou jamais impliquées ou consultées

N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires :

b. Évaluation approfondie des risques pour les droits humains et des questions importantes

Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, on s'attend à ce qu'une entité qui organise des coopératives/groupes d'agriculteurs et/ou l'entité qui les organise (comme un fournisseur) cherche à comprendre les risques les plus saillants (les plus essentiels ou les plus graves) en matière de droits humains à un niveau approfondi. Cela signifie qu'il faut comprendre des questions telles que qui est à risque, pourquoi il est à risque, quelles

sont les causes profondes et comment les risques peuvent être résolus. La prochaine série de questions portera sur les processus mis en place par la coopérative/l'organisation d'agriculteurs pour recueillir ces informations auprès des agriculteurs membres et de leurs travailleurs.

9. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs ou un acteur externe a-t-il déjà réalisé une évaluation approfondie des risques liés aux droits humains dans la zone de service de la coopérative/du groupe d'agriculteurs ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

➤ Si la réponse à la question n° 9 est "oui", passez à la question n° 10.

➤ Si la réponse à la question 9 est "Non" ou "Je ne sais pas", posez les deux questions ci-dessous et passez ensuite à la question 14.

vi. Selon vous, quels sont les obstacles auxquels la coopérative/l'organisation agricole est confrontée pour mener une évaluation approfondie des risques en matière de droits humains et des problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) dans sa zone de service ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- ☐ Une évaluation des risques et des questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves) n'a pas été exigée ou demandée.
- ☐ Notre organisation ne sait pas suffisamment comment procéder à une évaluation approfondie des risques et des questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves).
- ☐ Il n'y a pas de personnel chargé d'organiser ou de réaliser une évaluation des risques et des questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves).
- ☐ Il n'y a pas ou pas assez de ressources financières disponibles pour l'évaluation des risques et des questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves).

- ☐ Aucune agence ou organisation ne propose de services d'évaluation des risques et des questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves) dans notre région.
- ☐ Il n'est pas nécessaire d'évaluer les risques et les questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves) parce qu'il n'y a pas de risque en matière de droits humains dans la zone de service de l'organisation paysanne.
- ☐ Autre, veuillez décrire :

10. Qui est à l'origine de l'évaluation approfondie des risques liés aux droits humains dans la zone de service de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- ☐ A l'initiative d'une entreprise cliente
- ☐ Initiée en interne par l'organisation d'agriculteurs
- ☐ Lancé par un organisme de certification (tel que Rainforest Alliance)
- ☐ Initiée par un fournisseur affilié

11. La (les) évaluation(s) réalisée(s) a (ont) été développée(s) par :
Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- ☐ Personnel de la coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs
- ☐ Personnel d'un fournisseur affilié
- ☐ Personnel d'un organisme de certification (tel que Rainforest Alliance)
- ☐ Autres évaluateurs externes engagés à cette fin

12. La ou les évaluations réalisées ont porté sur :
Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- ☐ Travail forcé
- ☐ Travail des enfants
- ☐ Traite des êtres humains
- ☐ Dynamique de recrutement et de migration
- ☐ Inégalité entre les hommes et les femmes
- ☐ Salaires et revenus
- ☐ Autre:

N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires :

13. Comment la coopérative/l'organisation agricole a-t-elle utilisé les informations recueillies lors de l'évaluation (des évaluations) approfondie(s) des risques en matière de droits humains ? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

☐ Les informations et les apprentissages ne sont pas utilisés parce que nous ne savons pas comment les utiliser

☐ Les informations et les enseignements ne sont pas utilisés parce que nous n'y avons pas accès

☐ Les informations et les enseignements sont utilisés pour déterminer quand et dans quelles communautés effectuer de futures évaluations approfondies des risques et des préjudices

Veillez expliquer :

☐ Les informations et les enseignements sont utilisés pour informer notre plan d'action de diligence raisonnable en matière de droits humains pour la zone de service de l'organisation coopérative/agricole

Veillez expliquer :

☐ Les informations et les enseignements sont utilisés pour améliorer en permanence les outils et les méthodes d'évaluation

Veillez expliquer :

- ☐ Les informations et les enseignements sont utilisés pour augmenter le nombre ou le type de risques et de préjudices en matière de droits humains inclus dans les futures évaluations approfondies
Veillez expliquer :

N'hésitez pas à développer toute autre façon dont les informations et les apprentissages sont ou ne sont pas utilisés :

14. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs prévoit-elle de recueillir davantage d'informations sur les risques en matière de droits humains dans la ou les communautés agricoles que votre organisation a identifiées comme présentant le risque le plus élevé en matière de droits humains ? (par exemple, pourquoi ces problèmes se produisent-ils, quelle est leur fréquence, qui est exposé au risque, etc.)

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

N'hésitez pas à fournir des informations supplémentaires :

c. Le personnel

Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, on s'attend à ce qu'une entité telle qu'une coopérative/un groupe d'agriculteurs et/ou l'entité qui l'organise (comme un fournisseur) ait des dirigeants ou des membres du personnel chargés d'identifier et d'évaluer les risques en matière de droits humains et les problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) dans les exploitations agricoles situées dans sa zone de service. Ces dirigeants et/ou le personnel concerné doivent au moins comprendre quels sont les problèmes liés aux droits humains et quelles sont les communautés ou les groupes de personnes qui y sont confrontés.

En fin de compte, le personnel désigné devrait comprendre pourquoi certains groupes de personnes sont exposés à des risques, quelles sont les causes profondes des principaux problèmes et risques, et comment les risques peuvent être résolus. La prochaine série de questions portera sur la capacité des membres de la direction et/ou du personnel concerné à identifier et à évaluer les risques en matière de droits humains.

15. L'organisation coopérative/de producteurs dispose-t-elle d'un personnel capable de recueillir des informations pertinentes pour identifier et évaluer les problèmes de droits humains dans les exploitations cacaoyères situées dans la zone de service de l'organisation coopérative/de producteurs ?

☐

Oui

Nom et fonction de la/des personne(s) (préciser si membre de l'organisation agricole ou personnel du fournisseur) :

☐

Aucun personnel n'a encore été affecté

- Si la réponse à la question #15 est "Non", passez à la question #16.
- Si la réponse à la question #15 est "Oui", posez la question suivante et passez ensuite à la question #16.

vii. De quelles capacités d'identification et d'évaluation des risques et des préjudices en matière de droits humains dispose la ou les personne(s) identifiée(s) à la question n° 15 ci-dessus ? *Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*

☐

Développer des enquêtes ou d'autres outils de collecte d'informations et rassembler les connaissances existantes sur les risques et les défis auxquels les cacaoculteurs et les travailleurs (y compris les migrants et les femmes) sont confrontés

Noms et poste de la/des personne(s) :

☐

Former d'autres membres du personnel à l'utilisation des outils de collecte d'informations pour recueillir des informations auprès des parties prenantes concernées (c'est-à-dire former d'autres personnes à la réalisation de l'évaluation approfondie)

Noms et poste de la/des personne(s) :

☐

Mener des recherches sur le terrain en se rendant dans les communautés, en rencontrant les parties prenantes (y compris les migrants et les femmes) et en recueillant des informations

Noms et fonction de la/des personne(s) :

☐

Examiner les informations recueillies au cours de la recherche sur le terrain pour comprendre les caractéristiques des risques en matière de droits humains et identifier les éventuelles violations des droits humains

Noms et fonctions la/des personne(s) :

☐

Déterminer les risques les plus essentiels et les plus graves à traiter

Noms et poste de la/des personne(s) :

☐

Enregistrer les données d'évaluation dans un (des) système(s) interne(s), le cas échéant, de manière à ce que les informations puissent être consultées ultérieurement

Nom et titre de la/des personne(s) :

d. Ressources

Pour s'assurer que les risques sont régulièrement identifiés et évalués, il est important de disposer de ressources dédiées à ce travail. La prochaine série de questions portera sur les ressources disponibles pour l'identification et l'évaluation des risques en matière de droits humains et des questions saillantes (les plus essentielles ou les plus graves).

16. L'organisation coopérative/agricole dispose-t-elle d'un budget pour mener une évaluation approfondie des risques et des préjudices en matière de droits humains dans sa zone de service ?

- ☐ La coopérative/l'organisation d'agriculteurs n'a pas de budget pour ces questions
- ☐ Le budget pour ces questions est combiné avec le budget pour d'autres sujets
- ☐ Un budget spécifique a été établi pour couvrir partiellement les actions d'évaluation approfondie des risques en matière de droits humains

Montant du budget:

- ☐ Un budget adéquat est spécifié pour couvrir entièrement les actions d'évaluation approfondie des risques en matière de droits humains

Montant du budget:

17. La coopérative/l'organisation agricole a-t-elle sollicité une aide extérieure pour couvrir les coûts d'une évaluation approfondie des risques en matière de droits humains (par exemple auprès de clients, d'ONG ou de groupes communautaires) ?

- ☐ Oui, et nous recevons un soutien

Veuillez expliquer (soutien reçu, de qui/quelle entité, toute spécification pertinente sur l'utilisation requise du soutien par le bailleur de fonds/donateur, etc.) :

- ☐ Oui, mais nous n'avons pas reçu ce soutien
- ☐ Non, nous n'avons pas demandé de soutien pour cela

N'hésitez pas à développer :

e. Procédures et systèmes d'évaluation des risques

Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, on s'attend à ce qu'une coopérative/ organisation agricole ou l'entité qui l'organise (comme un fournisseur) dispose de procédures et de systèmes permettant d'identifier et d'évaluer les risques en matière de droits humains et les problèmes saillants (les plus essentiels ou les plus graves) dans les exploitations agricoles de sa zone de service. La prochaine série de questions portera sur les procédures, outils et systèmes actuels d'identification et d'évaluation des risques en matière de droits humains.

18. La coopérative/l'organisation agricole dispose-t-elle de procédures de collecte et/ou d'évaluation des informations pertinentes pour identifier les risques en matière de droits humains dans sa zone de service ?
- ☐ Oui, nous avons mis en place des procédures pour collecter les risques en matière de droits humains, mais pas pour les évaluer en profondeur
- ☐ Oui, nous disposons de procédures pour collecter les informations pertinentes et évaluer les risques en matière de droits humains
- ☐ Dans une certaine mesure, nous disposons de certaines procédures, mais elles ne sont pas entièrement ou régulièrement mises en œuvre
- ☐ Non, nous n'avons pas de procédures

N'hésitez pas à développer et à fournir des documents justificatifs le cas échéant :

- ▷ Si la réponse à la question 18 est "Non", passez à la question 19.
- ▷ Si la réponse à la question 18 est "oui", posez les deux questions ci-dessous et passez ensuite à la question 19.

viii. Quels outils la coopérative/l'organisation d'agriculteurs utilise-t-elle pour collecter des

informations auprès des exploitations agricoles de sa zone de service ?

☐

Tablettes ou ordinateurs

☐

Formulaires papier

☐

Les deux

ix. Avec quelle régularité la coopérative/l'organisation d'agriculteurs exécute-t-elle la procédure de collecte et/ou d'évaluation des informations pertinentes pour identifier les risques en matière de droits humains dans les exploitations agricoles de sa zone de service ?

☐

La procédure existe mais n'a jamais été appliquée

☐

Occasionnellement, uniquement lorsque le besoin s'en fait sentir

Veillez expliquer :

☐

Régulièrement, il y a des heures établies périodiquement pour exécuter la procédure

Veillez expliquer :

N'hésitez pas à développer :

- x. L'organisation coopérative/agricole dispose-t-elle de procédures pour déterminer les circonstances dans lesquelles une nouvelle évaluation approfondie ou une réévaluation est nécessaire pour les communautés de sa zone de service ?

☐

Oui, nous avons mis en place des procédures pour déterminer les circonstances dans lesquelles une réévaluation est nécessaire

Veillez joindre les documents justificatifs de la (des) procédure(s), le cas échéant.

☐

Dans une certaine mesure, nous disposons de certaines procédures, mais elles ne sont pas entièrement documentées ou mises en pratique

☐

Non, nous n'avons pas de procédures documentées, mais nous avons une bonne compréhension de ces circonstances

Veillez fournir des détails :

19. La coopérative/l'organisation agricole utilise-t-elle des outils d'évaluation des risques accessibles au public, tels que l'[outil d'évaluation des risques de base de l'annexe S03 de Rainforest Alliance](#), pour évaluer ses risques en matière de droits humains ?

- ☐ Oui, nous utilisons un tel outil
Veillez fournir une copie de l'outil complété
- ☐ Oui, nous utilisons un tel outil, mais nous pensons qu'il pourrait être amélioré pour être plus utile et pertinent dans notre contexte
Veillez fournir une copie et expliquer en détail comment il pourrait être amélioré :

- ☐ Non, nous avons choisi de ne pas l'utiliser car nous ne l'avons pas trouvé pertinent/applicable dans notre contexte
- ☐ Nous n'en avons pas connaissance et n'avons donc pas encore décidé de l'utiliser ou non

20. La coopérative/l'organisation agricole utilise-t-elle des outils d'évaluation des risques accessibles au public, tels que le [outil d'évaluation approfondie des risques de l'annexe S03 de Rainforest Alliance](#)), pour évaluer les risques en matière de droits humains ?

- ☐ Oui, nous utilisons un tel outil
Veillez fournir une copie de l'outil complété
- ☐ Oui, nous utilisons un tel outil, mais nous pensons qu'il pourrait être amélioré pour être plus utile et pertinent dans notre contexte
Veillez fournir une copie et donner des détails sur la manière dont il pourrait être amélioré :

- ☐ Non, nous avons choisi de ne pas l'utiliser car nous ne l'avons pas trouvé pertinent/ applicable dans notre contexte
- ☐ Nous n'en avons pas connaissance et n'avons donc pas encore décidé de l'utiliser ou non

21. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs dispose-t-elle de systèmes permettant d'enregistrer les informations recueillies sur les risques liés aux droits humains, tels qu'une base de données ou un espace d'archivage sur papier ? (Les informations pertinentes peuvent inclure des informations collectées lors d'évaluations approfondies, d'évaluations du CLMRS, de visites de profilage des exploitations, etc.)

- ☐ La coopérative/l'organisation d'agriculteurs dispose de son propre système de collecte et de stockage des informations relatives aux risques et préjudices en matière de droits humains
Veillez expliquer comment les informations sont collectées et stockées, et si elles sont accessibles à la coopérative :

- ☐ La coopérative/l'organisation d'agriculteurs utilise le système d'un tiers pour collecter et stocker les informations relatives aux risques et préjudices en matière de droits humains
Veillez expliquer comment les informations sont collectées et stockées, et si elles sont accessibles à la coopérative :

- ☐ Non, la coopérative/l'organisation d'agriculteurs ne dispose pas d'un système de collecte et de stockage des informations relatives aux risques et préjudices en matière de droits humains

N'hésitez pas à donner des précisions sur la manière dont les données collectées auprès des exploitations agricoles sont stockées ou utilisées :

f. Connaissance des prestataires de services sociaux

Au fur et à mesure que l'organisation coopérative/agricole acquiert une meilleure connaissance des risques et des préjudices liés au travail et aux droits humains, il est important de connaître les prestataires de services sociaux et de commencer à les impliquer. Cela facilitera les efforts de correction et de prévention au fur et à mesure que les efforts de diligence raisonnable en matière de droits humains de l'organisation coopérative/agricole se développeront.

Les prestataires de services sociaux peuvent être des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes du secteur privé, des syndicats, des centres de santé et de services ou des centres de protection de l'enfance.

22. Comment décririez-vous la connaissance qu'a votre organisation des prestataires de services sociaux auxquels peuvent accéder les :

Groupe de parties prenantes	Peu ou pas de connaissances	Assez bien informé	Très bien informé
Propriétaires de plantations de cacao et leurs familles	☐	☐	☐
Les métayers du cacao et leurs familles	☐	☐	☐
Travailleurs du cacao (propriétaires non agricoles)	☐	☐	☐
Travailleurs migrants et leurs familles	☐	☐	☐
Femmes et jeunes filles	☐	☐	☐

Groupe de parties prenantes	Peu ou pas de connaissances	Assez bien informé	Très bien informé
Les enfants	☐	☐	☐
Autre (veuillez décrire) :	☐	☐	☐

23. Comment décririez-vous la connaissance qu'ont les agriculteurs membres de la coopérative/de l'organisation agricole des prestataires de services sociaux auxquels ils peuvent avoir accès :

Groupe de parties prenantes	Peu ou pas de connaissances	Assez bien informé	Très bien informé
Propriétaires de plantations de cacao et leurs familles	☐	☐	☐
Les métayers du cacao et leurs familles	☐	☐	☐
Travailleurs du cacao (propriétaires non agricoles)	☐	☐	☐
Travailleurs migrants et leurs familles	☐	☐	☐
Femmes et jeunes filles	☐	☐	☐
Les enfants	☐	☐	☐
Autre (veuillez décrire):	☐	☐	☐

24. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs travaille-t-elle avec des prestataires de services sociaux ? *Veillez les décrire :*
25. La coopérative/l'organisation d'agriculteurs tient-elle une liste des prestataires de services sociaux qui peuvent aider les agriculteurs et les travailleurs ? *Veillez les décrire :*

FIN DE L'ÉVALUATION

Merci pour votre temps